

Programme d'investissements d'avenir « Internats d'excellence et égalité des chances »
Action de développement de la culture scientifique, technique et industrielle



ORIGINAL

N° 2012 530 DET/DSI 00

CONVENTION PLURIANNUELLE RELATIVE AU
PROJET ESTIM-NUMERIQUE/AST

SOMMAIRE

Article 1.	Objet de la Convention	4
Article 2.	Définitions	4
Article 3.	Entrée en vigueur, fin et durée de la Convention.....	5
Article 4.	Le programme du projet	5
Article 5.	Engagements financiers des signataires.....	5
Article 6.	Modalités de suivi et de compte-rendu	6
Article 7.	Modalités des missions d'audit.....	8
Article 8.	Modalités d'évaluation	8
Article 9.	Paiements.....	8
Article 10.	Avenant.....	10
Article 11.	Conséquences du non-respect des engagements.....	11
Article 12.	Communication et retour d'expériences	12
Article 13.	Traitement des litiges.....	12

CONVENTION PLURIANNUELLE RELATIVE
AU PROJET ESTIM-NUMERIQUE/AST

ENTRE

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, Etablissement public à caractère industriel et commercial, située au 69 bis rue de Vaugirard 75006 Paris, représentée par son directeur général, Monsieur Pierre SALLENAVE

Ci-après dénommée l'Agence,

ET

L'Etablissement Public du Palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, EPPDCSI, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 519 587 851, dont le siège social est établi avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris, adresse postale, 30 avenue Corentin Cariou 75019 Paris, représenté par sa Présidente, Madame Claudie HAIGNERE,

Ci-après dénommé indifféremment « Universcience ou le Porteur de projet »,

Ensemble dénommés « les Parties », et individuellement « une Partie ».

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Le développement de la culture scientifique, technique et industrielle constitue aujourd'hui en France un enjeu économique et social important au regard de la compétition mondiale dans ce domaine. Actuellement, le constat dressé sur le territoire fait état d'une relative désaffection des élèves pour les filières scientifiques et techniques et d'un manque de valorisation des métiers industriels et techniques. Face à cela, il s'agit de permettre aux jeunes, de toutes conditions sociales et de tous âges, d'aiguiser et de satisfaire davantage leur curiosité scientifique en facilitant l'accès, la diffusion et la compréhension aux sciences et aux enjeux qui leur sont liés.

Il est attendu de cette action la possibilité de franchir un pas dans une meilleure structuration et professionnalisation des acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle et de l'égalité des chances. L'action privilégiera ainsi la coopération entre acteurs ayant inscrit cette mission dans leurs objectifs, acteurs locaux et régionaux soutenus par leur(s) collectivité(s) territoriale(s), acteurs et réseaux nationaux, associations professionnelles, fondations,...

Cet appel à projets soutient les initiatives les plus exemplaires ayant un fort impact tant sur l'évolution des approches que sur la structuration des acteurs œuvrant à la promotion de la culture scientifique et technique et à l'égalité des chances.

Les financements attribués dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) interviendront dans tous les cas conjointement au financement au moins égal avec des partenaires publics et privés, collectivités territoriales, fonds, fondations, organisations professionnelles et entreprises soutenant le projet.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1. Objet de la Convention

La Convention a pour objet de déterminer les conditions et modalités selon lesquelles le Projet ESTIM-Numérique/AST sera conduit et financé, dans le respect de la convention entre l'Etat et l'ANRU et de la décision du Premier ministre en date du 28 juillet 2011.

Au préalable, il est rappelé qu'Universcience a déposé le 28 février 2011 un projet ESTIM-Numérique et un projet ESTIM-AST. Ce deuxième projet comprend la création d'un portail de ressources et la production de contenus numériques Arts Sciences Technologies. Par une lettre du 24 septembre 2011, l'ANRU confirme que le Projet ESTIM-AST est retenu et financé à 100% de la subvention initialement demandée et que le projet ESTIM-Numérique est retenu et financé pour une part représentant 14% de la subvention initialement demandée. Par conséquent et en accord avec l'Agence, Universcience reconfigure les deux projets ESTIM-AST et ESTIM-Numérique en adossant le projet ESTIM-AST au projet ESTIM-Numérique et en réduisant le périmètre de ESTIM-Numérique.

Le Projet ESTIM-Numérique/AST part du constat que les contenus numériques de culture scientifique étaient insuffisamment diffusés auprès du grand public. Pour cause, ces contenus sont pour l'essentiel non disponibles juridiquement et techniquement. Aussi, une meilleure gestion des coûts de production et de gestion des contenus numériques devrait permettre de soutenir l'élargissement de la diffusion de ces contenus.

Aussi, le Projet ESTIM-Numérique/AST se fixe pour objectifs de permettre à l'ensemble des acteurs de la CSTI de changer d'échelle dans la production et la diffusion de contenus et d'offrir aux acteurs de la culture scientifique des services en lien avec les aspirations créatives qu'offre le numérique, et ce, en agissant sur chacun des éléments de la chaîne de médiation numérique depuis la production de contenus jusqu'à leur diffusion, en passant par leurs stockage, et leur gestion.

Pour ce faire, le Projet consistera à augmenter et mutualiser les productions de contenus numériques de culture scientifique, technique et industrielle et les achats de droits, se doter des infrastructures nécessaires au stockage, à la gestion, et à la diffusion mutualisée des contenus, d'accroître la diffusion et la visibilité des contenus de culture scientifique, technique et industrielle en utilisant des canaux de diffusion de masse.

Le Projet qui sert de base à la conclusion de la Convention, est celui présenté en annexe n°1, ou tel que modifié, le cas échéant, au titre des dispositions prévues à l'Article 10 de la présente convention, en application des dispositions de la convention entre l'Etat et l'ANRU.

Article 2. Définitions

Les mots ou expressions commençant par une majuscule, inclus dans le préambule et le corps de la Convention ont le sens qui est indiqué ci-dessous.

L'Agence est l'agence nationale pour la rénovation urbaine

La convention entre l'Etat et l'ANRU est la convention qui met en œuvre l'article 8 de la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, relative au programme d'investissements d'avenir, signée le 20 octobre 2010 et publiée au journal officiel le 22 octobre 2010.

L'Autorisation Budgétaire Pluriannuelle (ABP) traduit l'engagement financier de l'Agence à participer au financement du Projet à hauteur du montant y figurant.

La Convention : la présente convention.

Le Projet est un ensemble d'actions et de prestations, qui, en considération de leur objet, des procédés techniques utilisés ou de leur financement ne peuvent être dissociés et que le Porteur de projet a décidé d'exécuter dans une même période de temps et pour un objet donné.

Toutes dépenses confondues (TDC) : le coût TDC comprend les honoraires des prestataires, le coût des actions, les frais divers tels que les aléas et les revalorisations de prix et toutes taxes.

Article 3. Entrée en vigueur, fin et durée de la Convention

La Convention prend effet le jour de sa signature par les Parties, pour une durée de 5 ans. La Convention prend fin à la date de paiement du solde, selon les modalités définies à l'article 9 de la Convention, si cette date est antérieure à la date de fin prévue.

L'échéancier de réalisation du Projet, qui est établi sur les années d'application de la Convention, est le suivant :

- a) commencement du Projet : à la date de la signature de la convention, toutefois les dépenses engagées à compter du 28 juillet 2011 seront prises en compte pour le calcul de la subvention conformément à l'autorisation donnée par l'Agence par sa lettre du 20 décembre 2011 (cf. annexe 4) ;
- b) fin d'exécution du Projet : au plus tard le 31 décembre 2015.

Le Porteur de projet s'engage sur cet échéancier prévisionnel, qui doit permettre la réalisation des actions et la fourniture des livrables avant la fin de l'exécution du Projet.

L'échéancier prévisionnel des actions et de fourniture des livrables du Projet, fourni à titre indicatif, figure en annexe n° 3.

Le projet doit être achevé avant la date de fin de la Convention, sauf prorogation accordée par un avenant.

Article 4. Description du projet

Les principales dispositions du programme du Projet sont reprises dans l'annexe n° 1.

Article 5. Engagements financiers des signataires

L'Agence, agissant au nom et pour le compte de l'Etat, s'engage à participer au financement du Projet selon le plan de financement prévisionnel figurant ci-dessous. Le taux de participation de l'Agence est égal au maximum à 50% du coût global des actions TDC du Projet. Calculé sur la base des financements prévus, le taux de participation de l'Agence est estimé à 49%.

Rappel du montant estimé du Projet TDC :	13 162 947 € ;
Financement programme investissements d'avenir :	6 426 534 € ;
Autres :	6 736 413 € ;

L'obtention des participations financières de tiers non signataires est de la responsabilité du Porteur de projet.

L'engagement financier de l'Agence, au titre du programme d'investissement d'avenir, est de 6 426 534 €. Il s'entend comme un montant global maximal non actualisable et ne vaut que dans la limite de la réalité des coûts des actions ou prestations réalisées. Ces sommes sont versées au Porteur de projet, à charge pour ce dernier, le cas échéant, de les reverser pour le compte de l'ANRU aux tiers participants au Projet, en fonction des actions ou prestations leur incombant et selon les modalités prévues dans l'accord conclu entre ces derniers et le Porteur de projet.

Une Autorisation Budgétaire Pluriannuelle, correspondant à l'engagement financier de l'Agence, est accordée par le directeur général de l'Agence. Cette Autorisation Budgétaire Pluriannuelle est divisée en plusieurs tranches financières, qui correspondent aux phases du Projet.

Une phase est un ensemble d'actions et de livrables qui constituent une tranche fonctionnelle du Projet. Le démarrage d'une phase est conditionné à la décision expresse du directeur général de l'Agence, notifiée au Porteur de projet. La signature de la Convention vaut autorisation de démarrage de la première phase du Projet.

Le fait de porter le taux de participation de l'Agence à un maximum de 50% du coût global des actions TDC du projet ou à un taux supérieur pour une phase donnée, sans qu'il puisse atteindre 100% des coûts

des actions TDC de la phase, ne saurait avoir pour conséquence d'augmenter la participation de l'Agence au-delà de 6 426 534 €.

Les taux de participation prévisionnels de l'Agence pour chaque phase du Projet se décomposent comme suit :

<i>Unité : K€</i>	Période	Montant phase	Financements tiers	Financement PIA	Taux de participation PIA
Mise en place au 28 juillet 2011	6 mois	28	28	0	0%
Phase 1	11 mois	5 153	2 480	2 673	52%
Phase 2	12 mois	4 194	2 097	2 097	50%
Phase 3	12 mois	3 750	2 100	1 650	44%
Clôture	6 mois	38	31	7	18%
Total	41 mois	13 163	6 736	6 427	49%

Les montants et les durées indiquées dans le tableau ci-dessus sont précisés à titre indicatif et ne sauraient constituer un engagement ferme.

La décomposition en phase du projet, les tranches financières, les actions et les livrables correspondants sont définis en annexe n°1 et n° 3.

A titre indicatif, l'annexe n° 2 présente la programmation trimestrielle prévisionnelle des paiements des acomptes et du solde.

Le Porteur de projet s'engage à réaliser le projet dans le respect des objectifs du programme tel que décrit en annexe n° 1. Sont également comprises l'ensemble des modifications qui pourraient intervenir ultérieurement conformément aux stipulations de l'Article 10 de la présente convention. En cas de dépassement du coût du Projet TDC, le Porteur de projet s'engage à prendre à sa charge les montants complémentaires.

Des emplois dédiés au Projet et financés dans le cadre de la présente convention seront recrutés selon des modalités définies en Annexe 5, précisant notamment le nombre, la durée et le montant des crédits consacrés au financement de ces emplois.

Article 6. Modalités de suivi et de compte-rendu

Les Parties, soucieuses d'une réalisation complète du Projet dans les délais sur lesquels ils se sont engagés, se fixent un certain nombre de phases, qui leur permettent de maîtriser toute évolution incontrôlée et de s'assurer de la mise en œuvre des actions.

Le Porteur de projet doit informer l'Agence le plus rapidement possible en cas de difficulté de mise en œuvre et doit proposer un plan d'action pour y remédier.

Le Porteur de projet restitue les données nécessaires à l'évaluation de l'investissement suivant les modalités communiquées par l'Agence.

Du fait des enjeux qu'ils sous-tendent, les engagements suivants feront l'objet d'un suivi particulier :

- le respect du programme,
- le coût du Projet,
- l'avancement du projet, évalué semestriellement par le rapport entre le taux de réalisation constaté du projet et le taux de réalisation théorique. Ces taux sont calculés à partir d'une pondération des livrables et d'un indicateur d'avancement pour chacun d'eux (définis dans l'annexe 3) ;
- le nombre de contenus numériques créés ;
- les délais de réalisation.

L'Agence pourra se faire assister pour le suivi de la Convention. Le Porteur de projet devra, à la demande de l'Agence, participer aussi souvent que nécessaire à une revue du Projet qui doit permettre de soulever les difficultés susceptibles de générer un retard de mise en œuvre du Projet et d'anticiper toutes mesures susceptibles d'y répondre.

L'ordonnateur du Porteur de projet transmettra au directeur général de l'Agence un compte rendu d'avancement du Projet, avant le 15 du premier mois suivant le semestre. Il comporte notamment, en fonction de l'avancement du Projet :

- la présentation des choix prévus et des modifications apportés par le Porteur de projet lors de la mise en œuvre des actions du projet ;
- l'organisation mise en place pour la réalisation du Projet ;
- le point sur l'avancement des actions et une description de leur nature ;
- le point sur le coût final prévisionnel du Projet tel qu'il peut être estimé à la date du compte-rendu ;
- le point sur le traitement de problèmes éventuellement rencontrés qui engendreraient une modification des coûts et délais ;
- les résultats de l'ensemble des indicateurs suivants :
 - le respect du programme ;
 - le coût du Projet ;
 - l'avancement du projet, évalué semestriellement par le rapport entre le taux de réalisation constaté du projet et le taux de réalisation théorique. Ces taux sont calculés à partir d'une pondération des livrables et d'un indicateur d'avancement pour chacun d'eux (voir Annexe3) ;
 - le nombre de contenus numériques créés ;
 - les délais de réalisation.
- une appréciation de synthèse sur les risques, les difficultés rencontrées et les propositions pour y remédier ;
- le montant des subventions versées par les tiers ;
- le respect de l'échéancier de réalisation du Projet.

En outre, l'ordonnateur du porteur de projet transmettra au directeur général de l'Agence avant le 15 du premier mois suivant le trimestre une mise à jour des dépenses comptabilisées, des dépenses engagées et de la programmation trimestrielle prévisionnelle des paiements des acomptes et du solde. Ces tableaux couvrent la totalité de la période du Projet. Ils sont établis en euros courants et en euros constants aux conditions économiques de la présente convention pour toute la période de réalisation.

Article 7. Modalités des missions d'audit

Le directeur général de l'Agence peut à tout moment faire procéder à des missions d'audit, de sa propre initiative, à la demande d'une Partie, du comité de pilotage et de suivi institué par la convention entre l'Etat et l'ANRU, ou à celle des partenaires financiers de l'Agence. La mission d'audit porte notamment sur l'atteinte des objectifs fondamentaux du Projet. Le résultat de ces audits sera porté à la connaissance des Parties.

Pour ce faire, il peut faire appel aux agents de l'Agence, à des services de l'Etat et de ses établissements publics, à des cabinets externes, ainsi qu'à toute inspection et agents désignés pour effectuer le contrôle de l'administration, dont notamment des inspecteurs généraux. Sur demande de l'Agence, le Porteur de projet facilitera, à tout moment, le contrôle par l'Agence de l'utilisation des subventions reçues, de la réalisation des engagements et objectifs de la Convention.

Pour l'accomplissement des contrôles, l'Agence et les agents désignés obtiennent, sur simple demande, communication de tous les documents, tout document et information dont ils jugeraient la production nécessaire. Ces documents sont communiqués sans délai par le Porteur de Projet à l'Agence et aux agents habilités.

Le Porteur de projet s'engage également à autoriser les agents de l'Agence et les agents désignés à assister, sur demande de leur part, à toute réunion permettant d'apporter un éclairage sur les évolutions techniques ou financières du Projet.

Le cas échéant, le Porteur de projet facilitera également le contrôle sur place, dans les locaux du Porteurs de projet et de ses partenaires, les visites des lieux ou l'examen des livrables et des équipements produits au titre du Projet, réalisé dans ce cadre et pour les besoins exclusifs des vérifications précitées. En ce cas, les contrôles sont exercés par des agents désignés par le directeur général ou, en tant que de besoin, faire appel à des agents désignés pour effectuer le contrôle de l'administration, dont notamment des inspecteurs généraux. Le Porteur de projet est averti au préalable. Il est chargé de l'organisation des visites et du respect des règles de sécurité.

Les frais relatifs aux contrôles sont à la charge du ou des demandeurs.

Article 8. Modalités d'évaluation

L'agence mettra en place un dispositif indépendant d'évaluation globale. Celle-ci a notamment pour objet d'apprécier l'impact des investissements consentis sur l'évolution des bénéficiaires. Elle portera sur chaque projet, un ensemble de projets ou l'ensemble de l'action de « *développement de la culture scientifique, technique et industrielle* » du programme d'investissements d'avenir.

Les modalités d'accès aux informations définies au deuxième alinéa et suivants de l'article 7, sont applicables pour la mise en œuvre du dispositif d'évaluation.

Article 9. Paiements

L'ordonnateur principal est le directeur général de l'Agence.

Le comptable assignataire est le trésorier-payeur général, agent comptable de l'Agence.

L'ordonnateur principal engage, liquide et ordonnance les dépenses. A ce titre,

- l'engagement est matérialisé par la signature de la Convention, qui vaut décision attributive de l'ABP. Sur le plan budgétaire il consiste à réserver les crédits afférents au Projet.
- la liquidation consiste à arrêter le montant à payer (acompte ou solde) au vu de la demande du Porteur de projet et des pièces justificatives jointes au dossier.
- l'ordonnancement comprend deux phases :
 - 1) l'émission du mandat de paiement et du bordereau récapitulatif des mandats émis qui doit être signé par l'ordonnateur principal pour attester la conformité de la dépense. L'ordonnateur principal saisit le montant de la dépense dans le système informatique. Cette

opération génère automatiquement l'enregistrement de la dépense dans sa comptabilité budgétaire et la mise à jour des crédits afférents au Projet.

- 2) la transmission à l'agent comptable de l'Agence d'un fichier informatique de mandats de paiement et d'un dossier papier comportant le bordereau de mandats, le ou les mandats, la demande de paiement et les pièces justificatives.

Il ordonne les dépenses et transmet les dossiers de liquidation et les mandats à l'agence comptable pour paiement, selon les procédures communiquées par l'agence comptable de l'Agence.

Le formulaire à compléter pour la demande d'un paiement, qu'il s'agisse d'un acompte ou du solde, fourni par l'Agence au Porteur de Projet, est annexé à la présente convention (Cf. annexe 6).

i. Les modalités de paiement des acomptes

Le paiement des acomptes intervient, à la demande du Porteur de projet, sur justification de l'avancement physique ou financier du Projet. Plusieurs demandes d'acomptes peuvent intervenir au cours d'une même phase.

Le Porteur de projet justifie, à l'appui de sa demande de paiement, l'état d'avancement physique du Projet en produisant des états de coûts permettant de calculer un avancement financier. La demande de paiement est accompagnée du rapport visé à l'article 6 s'il n'a pas encore été fourni. Si la demande de paiement est transmise dans un délai inférieur à trois mois suivant la précédente demande de paiement, le rapport visé à l'article 6 est également communiqué, dans une version actualisée.

Le Porteur de projet accompagne sa demande de paiement d'un relevé d'identité bancaire en vue du paiement du premier acompte.

L'ordonnateur principal, après avoir vérifié la recevabilité de la demande, en faisant si nécessaire vérifier l'état d'avancement physique du Projet par une personne qu'il mandate, ordonne la dépense et transmet à l'agent comptable de l'Agence la fiche de demande de paiement.

ii. Les modalités de paiement des acomptes correspondant à l'achèvement d'une phase

A la fin de chaque phase, telle que définie en annexe n° 3, le Porteur de projet transmet une demande d'acompte correspondante.

L'ordonnateur principal vérifie l'état d'avancement de la phase correspondant à la demande d'acompte. Les opérations de vérification quantitative et qualitative ont pour objet de contrôler notamment que le Porteur de projet :

- a mis en œuvre les moyens définis dans la Convention pour la phase considérée ;
- a réalisé les actions définies dans la Convention pour la phase considérée ;
- a obtenu les cofinancements envisagés.

L'ordonnateur principal, lorsqu'il estime qu'une phase n'est pas conduite à son terme et qu'elle nécessite certaines mises au point, peut décider de rejeter le paiement de l'acompte. Le Porteur de projet transmet une nouvelle demande de paiement dès qu'il est en mesure de justifier l'achèvement de la phase.

Le paiement d'un acompte correspondant à la fin d'une phase ne vaut pas décision du lancement de la phase suivante. A l'exception de la phase n°1, la décision de démarrage d'une phase prise par le directeur général de l'ANRU, est communiquée au Porteur de projet.

iii. Les modalités de paiement du solde

Le paiement du solde intervient à la demande du Porteur de projet sur justification de l'achèvement des phases, des actions et de la fourniture des livrables, au plus tard un an après la date retenue pour l'achèvement du projet.

Le montant des ABP qui n'auraient pas été utilisées après le versement du solde de la subvention, est automatiquement dégagé.

La demande de paiement du Porteur de projet est obligatoirement accompagnée :

- de la fiche de demande de paiement (cf. annexe n°6) ;
- d'un dossier de clôture qui établit le bilan définitif du Projet d'un double point de vue, physique et financier ;
- des attestations relatives à la conformité de la dépense à la Convention et la fourniture des livrables ou toute pièce probante de l'achèvement du projet ;
- d'un état de coûts ou d'une liste de factures permettant d'identifier les natures de dépense et la période de prise en charge de ces dépenses. Cette liste ou cet état de coûts est signé par le représentant du Porteur de projet qui atteste que l'état comporte exclusivement des dépenses correspondant au Projet qui a fait l'objet de la décision attributive de subvention et qui sont éligibles aux financements du programme d'investissement d'avenir dans les conditions définies par la convention entre l'Etat et l'Agence, sous peine d'encourir les sanctions qui y sont prévues ;
- d'une fiche de calcul de la subvention justifiée au solde sur la base des dépenses réellement effectuées, attestant que la participation du programme n'excède pas 50% de la dépense engagée ;
- d'un relevé d'identité bancaire en vue du paiement du solde.

Le montant à payer au solde, reporté dans la fiche de demande de paiement, est égal à la différence entre la subvention totale justifiée au solde et les versements d'acomptes préalablement effectués.

L'ordonnateur principal vérifie la recevabilité de la demande, en faisant si nécessaire vérifier l'achèvement et la conformité des actions et livrables du projet par une personne qu'il mandate, et contrôle l'exactitude des calculs de liquidation qui lui sont présentés. Il certifie le service fait, ordonnance la dépense et transmet à l'agent comptable de l'Agence la fiche de demande de paiement et la fiche de calcul de la subvention justifiée au solde qu'il a préalablement visées.

Dans le cas où le montant de la subvention justifié au solde serait inférieur aux montants déjà payés, l'ordonnateur principal adresse à l'agent comptable de l'Agence un titre de recette afin de procéder au recouvrement du trop-perçu.

iv. Les contrôles postérieurs au paiement

L'Agence peut programmer des contrôles, auprès du Porteur de projet. Ces contrôles peuvent porter sur des vérifications physiques et administratives exhaustives, ou sur un échantillon d'actions ou livrables du Projet.

Article 10. Avenant

Toute modification du programme ou tout retard important dans le calendrier qui déséquilibre l'économie générale du Projet au regard de ses fondamentaux définis dans la Convention, nécessite l'accord préalable des Parties. Dans le cas où le Porteur de projet estimerait nécessaire d'apporter des modifications substantielles au Projet, un avenant à la Convention devra être conclu avant qu'il puisse mettre en œuvre ces modifications.

Dans l'hypothèse où il conviendrait d'apporter une modification ou une précision à la Convention et que ce changement n'entraîne aucune modification substantielle du Projet, un simple échange de courriers ou courriels pourra être passé entre les Parties.

Le retrait ou adjonction d'un partenaire dans le cadre des accords conclus par le porteur du projet ne sera pas considéré comme une modification substantielle du Projet.

La mise à jour périodique de l'annexe n° 2, présentant la programmation trimestrielle prévisionnelle des paiements des acomptes et du solde, ne nécessite pas la passation d'un avenant tant que le programme ou l'ABP ne sont pas modifiés.

La Convention pourra donner lieu à renégociation dans le cas où seraient constatés des changements substantiels de l'environnement dans lequel s'inscrit l'action de l'Agence, notamment en cas de modification de la convention entre Etat et l'ANRU.

Les avenants sont examinés en comité de pilotage et de suivi.

Article 11. Conséquences du non-respect des engagements

i. Cas du non-respect du programme du Projet

Toute modification substantielle, non autorisée par un avenant, du programme et tout retard constaté de plus d'un semestre dans l'engagement du Projet par rapport à l'échéancier prévisionnel, ou de plus d'un an sur la date prévisionnelle de fin du Projet, déclenche la procédure ci-après décrite.

Les manquements constatés des engagements pris au titre de la Convention par le Porteur de projet font l'objet d'une analyse de leurs causes et conséquences diligentée par le directeur général de l'Agence.

Le directeur général de l'Agence peut formuler toutes observations qu'il juge utile, notamment sur la conformité des documents fournis avec les prescriptions de la Convention. Le directeur général de l'Agence prend l'avis du comité de pilotage et de suivi avant de statuer.

Le directeur général peut alors décider d'un rappel solennel des engagements contractuels au Porteur de projet en fixant un délai pour s'y conformer qui ne peut être inférieur à deux mois.

Dans le délai d'un mois suivant la réception du rappel solennel, le Porteur de projet fait connaître les suites qu'il entend donner.

En l'absence de réponse après l'expiration de ce délai ou si le Porteur de projet ne se conforme pas à la Convention, la résiliation de la Convention peut être engagée. Le directeur général de l'Agence prend l'avis du comité de pilotage et de suivi et, éventuellement, informe ou saisit le conseil d'administration de l'Agence.

Les conclusions tirées de l'analyse du non-respect des engagements et des réponses apportées par le Porteur de projet, peuvent donner lieu à un avenant.

Dans tous les cas, les décisions prises sont portées à la connaissance de l'ensemble des signataires de la Convention.

ii. Cas de l'abandon du Projet par le Porteur de projet

Si le Porteur de projet souhaite abandonner le Projet, il peut demander la résiliation de la Convention. Il s'engage à en informer au plus tôt les parties pour permettre la clôture de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes perçues dans les plus brefs délais et, au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception. Tout retard dans la restitution des sommes dues produit des intérêts au taux légal.

Le directeur général de l'Agence prend l'avis du comité de pilotage et de suivi et, éventuellement, informe ou saisit le conseil d'administration de l'Agence.

iii. Cas de l'arrêt de la participation de l'Agence au Projet

Le directeur général de l'Agence peut résilier la convention, de sa propre initiative, à la demande du comité de pilotage et de suivi ou à la demande du titulaire dans les cas suivants :

- lorsque le Porteur de projet rencontre, au cours de l'exécution des prestations liées au Projet, des difficultés particulières, dont la solution nécessiterait la mise en œuvre de moyens hors de proportion avec le montant prévu initialement ;
- à la fin d'une phase, pour un motif d'intérêt général ;
- lorsque le Porteur de projet est mis dans l'impossibilité d'exécuter les prestations liées au Projet du fait d'un événement ayant le caractère de force majeure.

En toute hypothèse, l'Agence sera tenue de participer, à hauteur du taux définis à l'article 5, au financement de tous les engagements juridiques fermes pris par le Porteur de projet en rapport avec le Projet, quelle que soit la phase à laquelle ces engagements se rattachent. Toutefois le Porteur de projet s'engage à optimiser ses rapports avec les tiers, notamment, lorsque cela est compatible avec la cohérence de la mise en œuvre du Projet, en prévoyant des modalités de résiliation anticipée dans les documents contractuels qu'il conclut avec des tiers. La décision de résilier la Convention ne donne lieu à

aucune autre indemnité. Le Porteur de projet transmet une demande de paiement du solde en justifiant de l'avancement financier ou physique du Projet. A l'inverse, le cas échéant, le Porteur de projet remboursera à l'Agence le trop perçu par rapport à la participation définie à l'article 5.

iv. Cas de l'absence de demande de paiement du solde

Dans le cas où la demande de solde ne serait pas présentée dans un délai de trois ans après le versement du premier acompte et au plus tard à la date de fin de la Convention précisée à l'article 3, l'ordonnateur principal peut proposer de solder la Convention sur la base des pièces justificatives en sa possession et demander à l'agent comptable de l'Agence de procéder au recouvrement des sommes qui ne seraient pas justifiées.

Article 12. Communication et retour d'expériences

Le Porteur de projet s'engage à préciser que le Projet est financé au titre du programme d'investissements d'avenir lancé par l'Etat, sur tous les livrables ou productions, les panneaux, les supports électroniques, le site Internet et les documents relatifs au Projet financé dans le cadre de la Convention, en y faisant notamment figurer le logotype du programme d'investissements d'avenir transmis par l'Agence.

L'Etat et l'Agence, en collaboration étroite avec le Porteur de projet, s'attacheront à promouvoir toutes les initiatives locales de productions et de réalisations filmographiques, photographiques ou de toute autre nature dits « travaux de mémoire ». Elles auront également vocation à mettre en valeur les actions conduites afin d'enrichir les connaissances, en capitalisant les connaissances, en tenant compte des réussites ou des échecs.

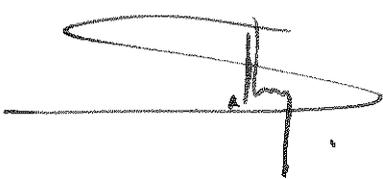
Ces documents, rendus publics et dans la mesure du possible en libre accès, seront notamment utilisés comme supports de compte rendu public d'activités de l'Agence et de l'Etat et de toute démarche de mise en valeur du programme « Internats d'excellence et égalité des chances », voire de nouveaux programmes qui lui seraient confiés.

Les services de communication de l'Agence et du Porteur de projet travailleront en étroite collaboration pour établir les documents de communication institutionnelle liée au Projet. A ces fins, le Porteur de projet pourra fournir à l'Agence des documents visuels représentatifs des actions du Projets et les droits d'exploitation de ces documents nécessaires à la communication institutionnelle qui en sera faite.

Article 13. Traitement des litiges

Les litiges survenant à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou l'inexécution d'une obligation quelconque de la Convention seront portés devant la juridiction compétente du siège social de l'Agence. Le droit applicable est le droit français.

Fait à Paris en deux exemplaires, le 28 FEV. 2012

<p>Pour l'Agence nationale pour la rénovation urbaine</p>  <p>Pierre SALLENAVE Directeur général</p>	<p>Pour le Porteur de projet</p>  <p>Claudie HAIGNERE Présidente d'Universcience</p>
---	---

"Visé par le contrôle général économique et financier
Sous le n° : 12-44
A Paris, le 23.02.12"

Pour le Contrôleur Général,
Attaché Principal d'Administration

Jean-Louis Dureuil

Annexe n° 1 : description des actions développées au titre du projet ESTIM-Numérique/AST

1. Présentation du projet

1.1. Le contexte et les enjeux au regard des objectifs du programme Egalité des chances

La diffusion de la culture scientifique et technique par les médias de masse s'amenuise progressivement au profit d'une programmation plus consensuelle. Ainsi, bien que les Français passent en moyenne 24h par semaine devant la télévision, on ne trouve que 4 émissions scientifiques de 30 minutes en moyenne parmi les chaînes de TV grands publics (C'est pas sorcier, E=M6, Prouve le, ADN). Par ailleurs, seulement 207 000 pages sur Internet sont proposées par des acteurs référents de la CSTI, sur les millions de pages référencées par Google autour de contenus similaires.

L'apparition des **nouvelles plateformes de diffusion** (internet, mobilité, etc.) dans le paysage médiatique est une formidable occasion de pouvoir rendre accessible les contenus scientifiques en stimulant la création partagée, la diffusion conjointe, la transmission des connaissances et de transformer une approche éditoriale aux abords traditionnels en un média en mouvement pour le consommer « où je veux, quand je veux, comme je veux » et répondant aux attentes des publics, et particulièrement à la génération des 12-25 ans, peu présente dans les centres de science, et pour laquelle, cette tendance au développement de pratiques amateurs par le numérique est particulièrement forte¹ ; elle est le **signe d'une appétence à la créativité et à l'engagement dans la démarche d'appropriation des connaissances.**

Aussi, **nombreux sont les acteurs qui souhaitent avoir accès plus largement à ces contenus**, qu'il s'agisse du grand public, mais également des acteurs de l'éducation formelle (enseignants, éditeurs scolaires, ENT²), et des professionnels de la CSTI eux-mêmes désireux de pouvoir ré-exploiter ces contenus dans leur pratiques de médiation.

Or, si **les acteurs de la CSTI produisent des contenus numériques innovants dans leurs propositions pédagogiques**, cette production reste le fait d'un petit nombre d'acteurs. Les principaux producteurs sont le Museum National d'Histoire Naturelle, les organismes de recherche, Universcience, ainsi que le principaux CCTI (Forum départemental des sciences (Villeneuve d'Ascq), Cap Science (Bordeaux), Espace des sciences (Rennes), La Casemate (Grenoble), Centre sciences (Orléans), Relais de sciences (Caen), Nef des sciences (Alsace), Science Animation (Midi-Pyrénées), Connaissances (Languedoc Roussillon), Espace des sciences (Bretagne)). En outre, aussi innovants soient-ils, **ces contenus trouvent difficilement leur chemin vers le grand public.**

En effet, l'écosystème de la CSTI est actuellement extrêmement fragmenté, comptant près de 480 acteurs d'une taille moyenne inférieure à 10 ETP.

Aussi, la production de contenus numériques innovants constitue un coût élevés au regard du budget annuel moyen de fonctionnement des acteurs de la CSTI. A titre d'exemple, la production d'un documentaire audiovisuel de 52 minutes représente 80% du budget annuel moyen de fonctionnement d'un centre de science.

La contrainte budgétaire entraîne 3 conséquences :

- **La forte dispersion de la production**, résultant de l'extrême fragmentation des acteurs de la CSTI et leur manque de moyens. Cette dispersion a pour conséquence un manque de visibilité sur l'ensemble de l'offre numérique produite par les acteurs de la CSTI.
- **Les droits sont négociés de façon restrictive**, pour le temps d'une exposition ou d'un événement, dans certains cas, diffusable au mieux sur Internet. Les rediffusions ultérieures sur divers supports ne sont pas envisagées.

¹ Donnat, « Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique Éléments de synthèse 1997-2008 ». Culture Études, 5, 1-12, 2009.

² Espace Numérique de Travail.

L'opérabilité des contenus est envisagée de façon restrictive, les contenus étant prévus pour une diffusion sur une table *multitouch*, ou un écran vidéo dans une exposition. Le coût marginal pour une ré-exploitation multi support n'est pas pris en compte.

Pour développer la diffusion des contenus numériques tout en levant la contrainte budgétaire, l'objectif d'ESTIM-Numérique/AST est d'amortir les coûts liés à la production, à la gestion et à la diffusion des contenus numériques en réalisant des économies d'échelles et ce en accroissant considérablement leur diffusion. Ainsi, le projet repose sur :

- **Accroître la diffusion en utilisant un canal de diffusion de masse** : portails Internet,
- **Augmenter et mutualiser les productions de contenus et les achats de droits** pour alimenter les canaux de diffusion et amortir les coûts de production, **tout en garantissant une diversité créative dans les contenus produits**,
- **Se doter des infrastructures nécessaires** au stockage, à la gestion, et à la diffusion mutualisée des contenus.

1.2. Les objectifs du projet et les actions à développer

Le projet ESTIM-Numérique/AST se fixe pour objectif de permettre à l'ensemble des acteurs de la CSTI de changer d'échelle dans la production et la diffusion de contenus et d'offrir aux acteurs de la culture scientifique des espaces d'innovation en lien avec les aspirations créatives qu'offre le numérique.

Ainsi, le Projet ESTIM Numérique/AST intervient sur chacun des éléments de la chaîne de médiation numérique depuis la production de contenus jusqu'à leur diffusion, en passant par leurs stockage, et leur gestion.

Ainsi, le Projet ESTIM Numérique/AST s'organisera autour de 3 grands pôles :

- **Augmenter et mutualiser les productions de contenus et les achats de droits** : La diffusion de masse requiert une abondance de contenus. Cependant, les contenus existants disponibles sont rares et coûteux :
 - Les contenus de CSTI existants de qualité ne sont pas en nombre suffisant pour alimenter le projet numérique :
 - Peu de contenus réalisés par des professionnels : peu de contenus « labellisés », créés par des professionnels de la CSTI (versus User Generated Content),
 - Peu de contenus exploitables dans leur forme actuelle pour de la diffusion de masse : nécessité d'une écriture spécifique mêlant de l'interactivité et un format court,
 - Peu de contenus disponibles de droits.
 - Le **coût marginal post production** pour (i) adapter la forme des contenus (séquençage des formats longs) ou (ii) libérer les contenus non disponibles de droits (identification des ayants droits, négociation unitaire) est très élevé.

En revanche, donner une impulsion à la production de contenus de la CSTI innovants permettrait de :

- **Assurer à l'avenir la production et la mise à disposition à moindre coûts** de contenus innovants, libérés de droits pour une diffusion multi supports, via la syndication des acteurs autour des contenus de CSTI (coproduction et rachat groupé des droits négociés en fonction des usages),
- **Renforcer la valeur pédagogique** de ces contenus pour en permettre une utilisation dans le domaine scolaire,
- **Permettre le développement d'une offre multimédia nationale** aujourd'hui faiblement couverte par les médias traditionnels français, principalement réalisée par des producteurs anglo-saxons et asiatiques.

Ainsi, le projet ESTIM-Numérique/AST propose de lancer **4 bourses** incluant (i) de la **co-production** de contenus et (ii) du **rachat de droits** sur des contenus existants. Ces 4 bourses s'attacheront à soutenir des projets dans les domaines suivants :

- Contenus multimédia

- Contenus audiovisuels,
 - Contenus spécifiquement thématisée arts-sciences technologies,
 - Aide à la recherche et développement dans le domaine de la muséologie numérique.
- **Se doter des infrastructures nécessaires au stockage, à la gestion, et à la diffusion mutualisée des contenus** : le projet ESTIM-Numérique souhaite doter les acteurs de la CSTI de différents outils mutualisés permettant :
- De mutualiser les **frais de stockage** des contenus numériques (cloud computing),
 - D'améliorer la **visibilité et l'accès** aux contenus numériques (référentiel commun et moteur de recherche),
 - D'optimiser la **gestion et la distribution** des contenus et des droits afférents (Digital Asset Management).

La mise en place d'un système mutualisé de production et de gestion de contenus nécessite une infrastructure qu'aucun acteur de la CSTI ne peut aujourd'hui financer :

- **Condition de sécurité et d'interopérabilité** : les infrastructures actuelles ne permettent pas de mutualiser contenus, productions et gestion de droits des acteurs (problèmes de sécurité, d'interopérabilité, etc),
 - **Coût fixe élevé** : la mutualisation nécessite d'investir dans des outils et infrastructures informatiques coûteux (moteur de recherche, stockage massif de données, DAM), aussi, un seuil minimum de flux de contenus, en deçà duquel l'investissement en infrastructure ne pourra être amorti (« ticket d'entrée »), est nécessaire.
- **Accroître la diffusion en utilisant des canaux de diffusion de masse** : une fois recensés, indexés et enregistrés sur le DAM, la diffusion des contenus numériques de culture scientifique et technique, passera par **trois plateformes, portails de la diffusion nationale** :
- **une plateforme nationale de ressources** fédérant les contenus des acteurs de la CSTI, permettant :
 - de **répertorier** l'ensemble des contenus de culture scientifique,
 - d'**agréger** ces offres de contenus autour d'un référentiel commun,
 - et ainsi de permettre le développement de **services spécifiques** de recherche et d'usages, adaptés aux différentes catégories de public.

Ces différents contenus seront accessibles à la fois via le portail universcience.fr, à la fois sur des espaces édités sur le portail par les différents acteurs de la CSTI, qui eux-mêmes renverront vers leurs propres offres sur leur site institutionnel.

- **une plateforme professionnelle** offrant des services permettant de structurer les échanges entre les acteurs de la CSTI (exemple : annuaire des formations et modules de formation en ligne, calendrier des expositions et des itinérances, etc).
- **une web tv** permettant de fédérer toutes les contributions audiovisuelles des acteurs de la CSTI. L'audiovisuel est une composante importante dans les environnements numériques, offrir une entrée spécifique permettra à travers les programmes audiovisuels d'offrir une nouvelle éditorialisation de ces contenus en lien avec l'actualité et les événements permettant ainsi de toucher d'autres publics.

La réussite de ce projet ambitieux passe par la **constitution d'une véritable marque grand public** pour pouvoir atteindre ces objectifs de diffusion de la culture scientifique sur un marché de masse. Cette marque fédératrice de la CSTI doit s'imposer comme la porte d'entrée du savoir scientifique et technique au service du plus grand nombre.

Ces différents outils permettront de **démultiplier les voies de diffusion des contenus et services** de culture scientifique : les contenus produits par chacun des acteurs pouvant être diffusés à la fois sur leur propre site, sur le portail national de la CSTI, sur la web tv scientifique, augmentant mécaniquement le niveau d'audience.

En outre, à **travers l'évaluation, et la dissémination**, le consortium ESTIM-Numérique/AST souhaite pouvoir mieux partager et mutualiser les outils de gestion, et de production de contenus numériques afin de favoriser l'utilisation de ces pratiques de méditations culturelles :

- **Communication - dissémination** : les différentes étapes de la construction des portails et des outils d'infrastructure feront l'objet d'une communication auprès des acteurs de la CSTI :
 - **Sondage d'évaluation** des besoins auprès d'un panel d'acteurs de la CSTI,
 - **Test des différentes versions** auprès d'un panel d'acteurs de la CSTI,
 - **Communication** via différents supports (lettre de la CSTI, lettre de l'AMCSTI, etc) sur l'avancement du projet,
 - **Présentation** des différents outils (aux acteurs en région, au cours d'un forum national, aux instances de gouvernance, etc)
- **Evaluation du projet** : les différentes actions du projet ESTIM-Gouvernance feront l'objet d'une évaluation conduite par un laboratoire extérieur indépendant. Cette évaluation sera menée tout au long du projet.

Le projet ESTIM-Numérique/AST s'articulera avec **l'ensemble des outils développés dans le cadre des projets ESTIM et les promouvra auprès des acteurs**. Il s'agit de :

- **ESTIM-Gouvernance** : des plateformes numériques collaboratives rattachées au portail professionnel de la CSTI, permettant aux professionnels d'avoir accès à des services aux professionnels (informations thématiques et ciblées, informations sur la vie culturelle locale, contribution à distance à un agenda national des manifestations de la CSTI en France). Les différents outils du projet ESTIM-Numérique/AST seront notamment utilisés et enrichis par les acteurs des pôles territoriaux à travers les plateformes numériques territoriales.
- **ESTIM-Formation** : dispositifs de formations aux métiers de la médiation.

1.3. Les partenaires du projet :

Partenaires	Description	Conception	Infrastructure	Diffusion
Universcience	<p>Etablissement public à caractère industriel et commercial, s'adressant au grand public (1/3 de scolaires)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Spécialiste de la diffusion de la culture scientifique et technique, - Né de la fusion du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, cet établissement est le plus grand centre de culture scientifique en France, - Producteur des différents médias de la culture scientifique et techniques : expositions, conférences, 	X	X	X

	activités de médiation, éditions, web, multimédia, - Pôle national de référence de la CSTI depuis le 1 ^{er} janvier 2010.			
Dassault System /Exalead	Dassault Systèmes, leader mondial sur le marché de la gestion du cycle de vie des produits, apporte des solutions logicielles aux entreprises et des outils de modélisation 3D. Secteurs concernés : automobile, mode, équipements industriels, biens de consommation, services, développement récent dans le secteur culturel. Exalead, société filiale à 100% de Dassault Systèmes, est le leader européen des moteurs d'indexation et de recherche. Exalead fournit la technologie d'indexation/recherche aux sites commerciaux, culturels, documentaires. Chiffre d'affaires DS 2010 : 1,58Md€. Chiffre d'affaire Exalead 2009 : 16M€ Effectif Exalead 2010 : 139 salariés		X	
Thalès	Thales, leader mondial des systèmes d'information critiques sur les marchés de la défense et de la sécurité, de l'aérospatial et du transport. L'entreprise développe notamment en France des architectures de cloud computing et est l'un des acteurs majeurs d'Andromède, le cloud français pour la gestion des services et données informatiques des administrations et entreprises nationales. Chiffre d'affaire : 25 Md€ Effectif : 68 000 salariés (50 pays)		X	
AMCSTI	Association qui compte 250 structures culturelles, qui œuvre pour la reconnaissance et le développement de la culture scientifique, technique et industrielle en France. L'AMCSTI contribue à : • L'évaluation des besoins, • La communication et interface auprès des acteurs, • Le développement de services aux professionnels.		X	X
Acteurs de la CSTI	CCSTI, organismes de recherche, associations d'éducation populaire, associés à la définition des portails.			X
Co-producteurs	Acteurs de la culture scientifique, lauréats des bourses de co-production et sociétés de production.	X		
Caisse des dépôts et consignment	Etablissement public, investisseur de long terme, au service de l'intérêt général et du développement économique. Le développement de l'économie de la connaissance constitue l'un des 4 axes du plan stratégique Elan 2020. La CDC accompagnera le consortium sur la pérennisation du projet, sur la base de son expérience dans le développement du numérique en sa qualité d'investisseur avisé de long terme.	X	X	X

1.4. Les phases du projet

Cf. Annexe n°3

1.5. Les livrables du projet

Cf. Annexe n°3

1.6. La méthodologie et les moyens pour conduire le projet à son terme

Les montants indiqués sont précisés à titre indicatif et ne sauraient constituer un engagement ferme.

Pôles	Méthodologie	Moyens humains
Pilotage	<p>Mise en place d'une équipe de pilotage bicéphale du projet ESTIM-Numérique/AST composée d'un représentant des besoins d'infrastructures et d'un représentant des besoins fonctionnels. Désignation de chefs de projet sur chacun des axes fonctionnels et infrastructure qui rapportent à l'équipe de pilotage.</p> <p>Selon une approche itérative, le projet est découpé en 3 phases correspondant chacune à une itération projet de 12 mois.</p> <p>Phase 1 (année 1), découpée en 2 : les 6 premiers mois sont alloués à l'analyse des besoins, le positionnement de l'offre, les définitions fonctionnelles. A l'issue de ces définitions, une priorisation des fonctionnalités est arrêtée afin de lancer la réalisation d'une version V.1. Les 6 mois suivants sont consacrés à la mise en œuvre et à l'intégration de contenus de la V.1.</p> <p>Phase 2 (année 2) : débute par une étude des retours des utilisateurs afin d'identifier et de prioriser les compléments fonctionnels nécessaires. La réalisation de la V.2 se déroule alors sur la 2^{ème} partie de l'année.</p> <p>Phase 3 (année 3) : consacrée à l'analyse des usages et à la mise en œuvre d'adaptations.</p>	2,4 ETP
Production de contenus	<p>Mise en place d'une équipe de travail composée d'un chef de projet par bourse (audiovisuel, multimédia arts-sciences-technologies, R&D). Mise et d'un comité éditorial constitué d'organismes de recherche et centres de CSTI.</p> <p>Phase 1 : mise en place d'un appel à projet à destination des acteurs de la CSTI et de sociétés de production, et ce sur chacune des 4 bourses et définition de chaque cahier des charges par le comité éditorial, sur proposition des équipes projets. Durant les 6 premiers mois, lancement d'un appel à projet sur chaque bourse, puis sélection des lauréats par le comité éditorial. Lancement des co-productions par les lauréats. Durant les 6 mois suivants, lancement d'un 2^d appel à projet sur chaque bourse (exception faite de la bourse R&D), puis sélection des lauréats et lancement des co-productions.</p> <p>Phase 2 : même process. Et intégration des 1ères productions et des contenus libérés de droits à la V.2 du portail.</p> <p>Phase 3 : même process. Et intégration de l'ensemble des productions nouvelles et existantes libérées de droits au portail.</p>	41,9 ETP

Outils d'infrastructure	Infrastructure	<p>Mise en place d'un groupe de travail composée de l'équipe projet infrastructures d'Universcience et les partenaires techniques du projet.</p> <p>Phase 1 : durant les 6 premiers mois, définition de l'architecture cible (infrastructure cloud computing) puis lancement d'une étude des architectures potentielles. Les analyses suivantes prennent en compte les résultats des groupes fonctionnels (DAM, portail, moteur de recherche, projets CCSTI) pour définir l'architecture cible et en réaliser le dimensionnement. Durant les 6 mois suivants, la mise en place de l'infrastructure est confiée aux partenaires techniques.</p> <p>Phase 2 : l'architecture verra sa capacité augmentée et d'éventuelles adaptations effectuées.</p>	2,5 ETP
	DAM	<p>Mise en place de 2 groupes de travail :</p> <p>Un groupe de travail transversal, composé d'utilisateurs représentants des services de productions numériques (audiovisuelles, multimédia, photothèques, livres numériques, etc),</p> <p>Un groupe de travail restreint, composé d'un chef de projet besoins fonctionnels, un chef de projet infrastructures et un représentant utilisateurs.</p> <p>Phase 1 : le groupe de travail transversal réalise un état des lieux des outils et contenus numériques disponibles dans le réseau des centres de CSTI. Un groupe de travail restreint fait des propositions de fonctionnalités, sur la base de cet état des lieux. Parallèlement un benchmark est fait sur les outils existants sur le marché par l'équipe en charge des outils d'infrastructure et le groupe de travail restreint. Rédaction d'une V.1 du cahier des charges fonctionnel par le groupe de travail restreint. Présentation au groupe de travail transversal puis amendement du cahier des charges fonctionnel par le groupe de travail restreint. Rédaction des spécifications (T0+6 mois) et développement réalisé par l'équipe projet infrastructure avec les partenaires techniques, pilotage de la maîtrise d'ouvrage du projet par le groupe de travail restreint.</p> <p>Phase 2 : Evaluation du produit et du processus puis modifications pour une V.2 opérationnelle et rédaction du guide utilisateur. Parallèlement, recherche des informations manquantes, désherbage, numérisation et intégration des médias et données par les utilisateurs.</p>	6,7 ETP
	Moteur de recherche	<p>Mise en place d'un groupe de travail transversal composé d'un chef de projet besoins fonctionnel, d'un chef de projet infrastructures et des représentants utilisateurs des centres de CSTI.</p> <p>Phase 1 : durant les 6 premiers mois du projet, la cible</p>	2,7 ETP

		fonctionnelle est définie, durant les 6 mois suivants la V.1 est mise en œuvre. Phase 2 : des modifications sont apportées au regard des retours usages et utilisateurs, afin de définir la V.2. Mise en œuvre en cours d'année 2.	
	Projets CCSTI	Un groupe de travail est mis en place avec l'AMCSTI. Phase 1 : durant les six premiers mois, analyse des besoins. Premières réalisations dans la V.1 en fonction des priorités définies. Phase 2 : réalisations suivantes pour une V.2.	0,9 ETP
	AMO	Pour répondre au besoin de pilotage et coordination (fonctionnelle et technique) une assistance est mise en place dès le lancement de la phase 1. Universcience recourra à une société spécialisée qui assistera l'équipe de pilotage d'ESTIM-Numérique/AST.	1,8 ETP
Portail de diffusion		Mise en place d'un groupe de travail transversal composé d'un chef de projet besoins fonctionnel, d'un chef de projet infrastructures et d'un salarié de l'AMCSTI. Phase 1 : durant les 6 premiers mois, réalisation d'une étude de positionnement de l'offre de la CSTI. Puis identification et priorisation des besoins, définition des fonctionnalités et d'un périmètre fonctionnel V.1. Durant les 6 mois suivants, mise en œuvre de la V.1. Phase 2 : étude de retours des usages et utilisateurs, puis sur cette base, définition du périmètre de la V.2. Mise en œuvre de la V.2. Phase 3 : observations puis ajustements pour une V.3.	13,7 ETP
Total cumulé sur 3 ans			72,6 ETP

1.7. La gouvernance du projet :

L'organisation générale s'établit de la façon suivante :

- **une équipe de pilotage du projet**, interne à Universcience, coordinateur et gestionnaire du projet ESTIM-Numérique/AST, auprès de l'ANRU, en lien avec les comités techniques, et éditoriaux, l'équipe de coordination globale ESTIM et les équipes de travail opérationnelles, son rôle consistera à :
 - Coordonner les groupes de travail sur chacun des pôles,
 - Assurer le suivi juridique, financier, organisationnel du projet,
 - Assurer la conformité du projet avec les engagements pris vis-à-vis de l'ANRU sur toute la durée du projet,
 - Veiller au respect du calendrier
 - Assurer le reporting vis-à-vis de l'ANRU et d'Universcience,
 - Remonter les besoins de financements à la coordination globale ESTIM.
- **un comité technique** : réunissant les partenaires techniques du projet (Universcience, Thalès, Dassault System) se réunissant sur une base trimestrielle. Il a pour mission :
 - de suivre l'avancement de la bonne mise en œuvre des infrastructures technologiques,

- de prendre les décisions et valider les choix technologiques en regard des besoins fonctionnels, en lien avec le pôle outil d'infrastructure
 - de s'assurer de la bonne interopérabilité des différents projets d'infrastructure (cloud computing, service de recherche, DAM, gestion des contenus).
- **un comité éditorial** : rassemblant tous les partenaires ayant manifesté un intérêt pour le projet. Il se réunira deux fois par an afin de définir :
- les modalités de l'appel à projet des bourses de coproduction et de sélectionner les contenus à libérer et les nouveaux contenus à co-produire,
 - La ligne et la stratégie éditoriale des portails.
- **3 équipes opérationnelles** travailleront en mode projet sur chacun des pôles production de contenus, outils d'infrastructure et portail de diffusion, réunissant les équipes opérationnelles des différents partenaires. Ils auront pour objectifs de :
- **Pôle contenus** : définir les règles régissant la sélection des programmes ou des projets, veiller à la bonne mise en œuvre et assurer le suivi de ces productions, veiller à la qualité des productions, du respect des coûts et des délais annoncés, à la bonne gestion des droits, et aux potentiels d'accessibilité de ces contenus. En lien avec les deux autres pôles, veiller à la bonne adéquation des formats pour permettre un archivage de qualité et une diffusion facilitée. Veiller au respect des conditions permettant une ré-exploitation de ces contenus sur d'autres plateformes.
 - **Pôle portail de diffusion** : définir la ligne éditoriale, les services fonctionnels associés, l'architecture globale du portail, l'ergonomie de navigation, le graphisme, la nature des contenus (le « front office »), le process de contribution, les outils d'édition associés (back office) et leur ergonomie, ainsi que les outils d'accompagnement des utilisateurs.
 - **Pôle outils d'infrastructure** : analyser l'existant (outils contenus media, informations, etc), réaliser les études comparatives des outils existants sur le marché, analyser les besoins des utilisateurs et définir les spécifications techniques, réaliser la mise en œuvre de ces éléments en lien étroit avec les utilisateurs, tester et aider à l'utilisation par la rédaction d'un guide pratique et méthodologique destiné aux contributeurs.
- **une équipe de coordination globale ESTIM**, composée notamment d'un coordinateur, point de contact avec l'ANRU et dont le rôle consistera à :
- Assurer la cohérence avec l'ensemble du projet ESTIM,
 - Vérifier la conformité du projet avec les engagements pris vis-à-vis de l'ANRU sur toute la durée du projet,
 - Assister l'équipe de pilotage pour la mise en place et le suivi juridique et financier du projet,
 - Commanditer une évaluation extérieure du projet, en lien avec les équipes opérationnelles.
- Pour cela, il s'appuiera sur l'expertise d'un juriste et d'un contrôleur de gestion dédiés au projet, la gestion du projet ESTIM étant intégrée à l'organisation administrative et financière de l'établissement.

2. Les objectifs quantifiés, les indicateurs et les valeur-cibles pour ces indicateurs

2.1. Production de contenus

Les volumes indiqués sont précisés à titre indicatif et ne sauraient constituer un engagement ferme.

Pôle	Objectifs	Indicateurs	Valeur-cibles	
			Début de projet	Fin de projet
Production de contenus	Audiovisuel	Nombre d'audiovisuels produits	1400 (droits à libérer)	1500
	Multimédia	Nombre de multimédia produits	20	80
	AST	Nombre de contenus produits	0	10
	R&D	Nombre de projets	0	10

2.2. Portails de diffusion et outils d'infrastructure

Indicateurs d'avancement – Basé sur le taux de réalisation des livrables.

Les volumes indiqués sont précisés à titre indicatif et ne sauraient constituer un engagement ferme.

Phase 1 (cf. annexe 3)	Intitulé action	Contenu	Livrable (cf. annexe 3)	Taux de réalisation	Poids de l'action dans la phase (%)
Analyses fonctionnelle et technique Poids de la phase dans le projet (portail + outils d'infra) : 10%	Etude préalable	Analyse du positionnement de l'offre CSTI	L1.1	0 à 100%	10%
	Etude préalable	Etude ergonomique et graphique du portail	L1.2	0 à 100%	20%
	Etude préalable	Analyse fonctionnelle (globale et détaillée)	L1.3	0 à 100%	50%
	Etude préalable	Etude préalable de l'architecture technique	L1.4	0 à 100%	10%
	Définition des périmètres V1 et V2	Liste de fonctionnalités à réaliser pour V1, V2	L1.5	0 à 100%	10%
Réalisation Version V1 Poids de la phase dans le projet (portail + outils d'infra) : 30%	Infra (Architecture)	Mise en œuvre technique (spécifications, conception, déploiement, tests)	L2.1	0 à 100%	20%
	Diffusion (Portail)	Mise en œuvre technique (spécifications, conception, réalisation, tests)	L2.2	0 à 100%	20%
	DAM	Mise en œuvre technique (spécifications,	L2.3	0 à 100%	20%

		conception, réalisation, tests)			
	Services de recherche et d'indexation	Mise en œuvre technique (spécifications, conception, réalisation, tests)	L2.4	0 à 100%	20%
	Projets CCSTI	Mise en œuvre technique (spécifications, conception, réalisation, tests d'intégration)	L2.5	0 à 100%	10%
	Mise en service V1	Ouverture au public de la V1 Tous les services V1 sont opérationnels et intégrés	L2.6	0 à 100%	10%

Phase 2 (cf. annexe 3)	Intitulé action	Contenu	Livrable (cf. annexe 3)	Taux de réalisation	Poids de l'action dans la phase (%)
Réalisation Version V2 Poids de la phase dans le projet (portail + outils d'infra) : 40%	Bilan V1 et périmètre V2	Bilan de l'utilisation Contributeurs et internautes. Définition périmètre V2	L3.1	0 à 100%	10%
	Améliorations Architecture V2	Mise en œuvre technique (adaptation spécifications, conception, déploiement, tests)	L3.2	0 à 100%	10%
	Diffusion V2 (Portail)	Mise en œuvre technique (spécifications, conception, réalisation, tests)	L3.3	0 à 100%	20%
	DAM V2	Mise en œuvre technique (spécifications, conception, réalisation, tests)	L3.4	0 à 100%	15%
	Services de recherche et d'indexation V2	Mise en œuvre technique (spécifications, conception, réalisation, tests)	L3.5	0 à 100%	15%
	Projets CCSTI V2	Mise en œuvre technique (spécifications, conception, réalisation, tests d'intégration)	L3.6	0 à 100%	20%
	Mise en service V2	Ouverture au public de la V2 Tous les services V2 sont opérationnels et intégrés	L3.7	0 à 100%	10%

Phase 3 (cf. annexe 3)	Intitulé action	Contenu	Livrable (cf. annexe 3)	Taux de réalisation	Poids de l'action dans la phase (%)
Réalisation Version V3 Poids de la phase dans le projet (portail + outils d'infra) : 20%	Bilan V2 et périmètre V3	Bilan de l'utilisation Contributeurs et internautes. Définition périmètre V3	L4.1	0 à 100%	20%
	Réalisation V3	0 à 100%	L4.2	0 à 100%	80%

3. L'estimation du coût du projet et le plan de financement

3.1. Estimation du coût du projet et le plan de financement (global et par partenaire)

Les montants indiqués, notamment le détail des apports des partenaires sont précisés à titre indicatif et ne sauraient constituer un engagement ferme.

		TOTAL 2014						
		RESSOURCES						
EMPLOIS	Unité : €	Appari US	Appari AMCSU	Appari co-producteurs	Appari ES	Appari Trés	APPORTS	A
Coordination générale		28 490	0	0	0	0	28 490	0
Communication/Dissémination		0	0	0	0	0	0	0
Evaluation		0	0	0	0	0	0	0
CHARGES TRANSVERSES		28 490	0	0	0	0	28 490	0
% Budget total		100%	0%	0%	0%	0%	100%	0%
Pilotage du projet		0	0	0	0	0	0	0
% Charges projet		0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
% Budget total		0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Production de contenus		0	0	0	0	0	0	0
% Charges projet		0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
% Budget total		0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Diffusion		0	0	0	0	0	0	0
% Charges projet		0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
% Budget total		0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Outils et infrastructures		0	0	0	0	0	0	0
% Charges projet		0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
% Budget total		0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
PROJET		0	0	0	0	0	0	0
% Budget total		0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
TOTAL ESTIM-NUMERIQUE/AST		28 490	0	0	0	0	28 490	0

		TOTAL 2012									
Unité : €	EMPLOIS	RESSOURCES								APPORTS	IA
		Appoint US	Appoint AMOEST	Appoint-Infrastructures	Appoint DS	Appoint Travaux	Appoint	Appoint	Appoint		
Coordination générale	42 322	24 794	0	0	0	0	0	0	0	24 794	17 528
Communication/Dissémination	44 450	2 666	4 693	0	0	0	0	0	0	7 360	37 091
Evaluation	12 364	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 364
CHARGES TRANSVERSES	99 137	27 460	4 693	0	0	0	0	0	0	32 154	66 983
% Budget total	2%	2%	6%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	3%
Pilotage du projet	64 036	64 036	0	0	0	0	0	0	0	64 036	0
% Charges projet	1%	4%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	3%	0%
% Budget total	1%	4%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	3%	0%
Bourse multimédia	827 082	206 770	0	206 770	0	0	0	0	0	413 541	413 541
Bourse audiovisuel	827 082	206 770	0	206 770	0	0	0	0	0	413 541	413 541
Bourse AST	189 875	47 469	0	47 469	0	0	0	0	0	94 937	94 937
R&D	405 495	101 374	0	101 374	0	0	0	0	0	202 748	202 748
Production de contenus	2 249 534	562 383	0	562 383	0	0	0	0	0	1 124 767	1 124 767
% Charges projet	45%	36%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	46%	43%
% Budget total	44%	36%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	45%	42%
Plateforme d'édition et de diffusion	1 021 782	375 302	73 240	0	0	0	0	0	0	448 542	573 240
Diffusion	1 021 782	375 302	73 240	0	0	0	0	0	0	448 542	573 240
% Charges projet	20%	24%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	18%	22%
% Budget total	20%	24%	94%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	18%	21%
Infra	619 809	109 809	0	0	0	0	0	0	116 667	226 476	393 333
DAM	285 538	125 942	0	0	0	0	0	0	0	125 942	159 596
Service de recherche et indexation	499 770	245 731	0	0	0	149 421	0	0	0	395 152	104 618
Projets CSTI	71 100	21 100	0	0	0	0	0	0	0	21 100	50 000
AMOE (ass. Tech. DSI)	242 200	42 200	0	0	0	0	0	0	0	42 200	200 000
Outils et infrastructures	1 718 418	544 782	0	0	0	149 421	0	116 667	116 667	810 870	907 547
% Charges projet	34%	35%	0%	0%	0%	100%	0%	100%	100%	33%	35%
% Budget total	33%	35%	0%	0%	0%	100%	0%	100%	100%	33%	34%
PROJET	5 053 770	1 546 504	73 240	562 383	149 421	116 667	149 421	116 667	116 667	2 448 215	2 605 554
% Budget total	98%	98%	94%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	99%	97%
TOTAL ESTIM-NUMERIQUE/AST	5 152 906	1 573 964	77 933	562 383	149 421	116 667	149 421	116 667	116 667	2 480 369	2 672 537

Unité : €		TOTAL 2013									
		EMPLOIS					RESSOURCES				
		Appoint US	Appoint AMCST	Appoint co-producteurs	Appoint DS	Appoint Titres	APPORTS	IA			
Coordination générale		36 247	0	25 280	0	0	0	25 280	10 967		
Communication/Dissemination		38 253	4 693	4 350	0	0	0	9 043	29 210		
Evaluation		9 737	0	0	0	0	0	0	9 737		
CHARGES TRANSVERSES		84 238	4 693	29 630	0	0	0	34 323	49 914		
% Budget total		2%	6%	2%	0%	0%	0%	2%	2%		
Pilotage du projet		65 292	0	65 292	0	0	0	65 292	0		
% Charges projet		2%	0%	5%	0%	0%	0%	3%	0%		
% Budget total		2%	0%	5%	0%	0%	0%	3%	0%		
Bourse multimédia		843 299	0	210 825	0	210 825	0	421 650	421 650		
Bourse audiovisuel		843 299	0	210 825	0	210 825	0	421 650	421 650		
Bourse AST		193 598	0	48 399	0	48 399	0	96 799	96 799		
R&D		413 446	0	103 362	0	103 362	0	206 723	206 723		
Production de contenus		2 293 643	573 411	573 411	0	573 411	0	1 146 821	1 146 821		
% Charges projet		56%	0%	45%	0%	100%	0%	56%	56%		
% Budget total		55%	0%	44%	0%	100%	0%	55%	55%		
Plateforme d'édition et de diffusion		726 380	69 480	287 420	0	0	0	356 900	369 480		
Diffusion		726 380	69 480	287 420	0	0	0	356 900	369 480		
% Charges projet		18%	100%	23%	0%	0%	0%	17%	18%		
% Budget total		17%	94%	22%	0%	0%	0%	17%	18%		
Infra		307 637	0	67 637	0	0	0	184 304	123 333		
DAM		254 071	0	123 975	0	0	0	123 975	130 096		
Service de recherche et indexation		173 277	0	80 052	0	41 023	0	121 074	52 203		
Projets CSTI		96 514	0	21 514	0	0	0	21 514	75 000		
AMOE (ass. Tech. DSI)		193 027	0	43 027	0	0	0	43 027	150 000		
Outils et infrastructures		1 024 526	0	336 205	0	41 023	0	493 895	530 632		
% Charges projet		25%	0%	27%	0%	100%	0%	24%	26%		
% Budget total		24%	0%	26%	0%	100%	0%	24%	25%		
PROJET		4 109 841	69 480	1 262 328	69 480	41 023	116 667	2 062 908	2 046 933		
% Budget total		98%	94%	98%	94%	100%	100%	98%	98%		
TOTAL ESTIM-NUMERIQUE/AST		4 194 078	74 173	1 291 958	74 173	41 023	116 667	2 097 231	2 096 847		

Unité : €	TOTAL 2014							
	EMPLOIS	Appoint JS	Appoint AMCSTI	Appointo- producteurs	Appoint DS	Appoint Trés	APPORTS	IA
Coordination générale	36 634	25 766	0	0	0	0	25 766	10 868
Communication/Dissemination	32 239	4 433	4 693	0	0	0	9 127	23 112
Evaluation	7 704	0	0	0	0	0	0	7 704
CHARGES TRANSVERSES								
% Budget total	76 577	30 200	4 693	0	0	0	34 893	41 684
	2%	2%	6%	0%	0%	0%	2%	3%
Pilotage du projet								
% Charges projet	66 547	66 547	0	0	0	0	66 547	0
% Budget total	2%	5%	0%	0%	0%	0%	3%	0%
	2%	5%	0%	0%	0%	0%	3%	0%
Bourse multimédia	859 516	214 879	0	214 879	0	0	429 758	429 758
Bourse audiovisuel	859 516	214 879	0	214 879	0	0	429 758	429 758
Bourse AST	197 321	49 330	0	49 330	0	0	98 660	98 660
R&D	421 397	105 349	0	105 349	0	0	210 699	210 699
Production de contenus								
% Charges projet	2 337 751	584 438	0	584 438	0	0	1 168 876	1 168 876
% Budget total	64%	46%	0%	100%	0%	0%	57%	73%
	62%	45%	0%	100%	0%	0%	56%	71%
Plateforme d'édition et de diffusion	528 387	292 947	67 720	0	0	0	360 667	167 720
Diffusion								
% Charges projet	528 387	292 947	67 720	0	0	0	360 667	167 720
% Budget total	14%	23%	100%	0%	0%	0%	17%	10%
	14%	23%	94%	0%	0%	0%	17%	10%
Infra	242 155	62 155	0	0	0	116 667	178 822	63 333
DAM	176 359	126 359	0	0	0	0	126 359	50 000
Service de recherche et indexation	161 191	62 324	0	0	35 282	0	97 606	63 584
Projets CSTI	46 927	21 927	0	0	0	0	21 927	25 000
AMOE (ass. Tech. DSI)	113 855	43 855	0	0	0	0	43 855	70 000
Outils et infrastructures								
% Charges projet	740 487	316 621	0	0	35 282	116 667	468 569	271 918
% Budget total	20%	25%	0%	0%	100%	100%	23%	17%
	20%	25%	0%	0%	100%	100%	22%	16%
PROJET								
% Budget total	3 673 173	1 260 553	67 720	584 438	35 282	116 667	2 064 659	1 608 513
	98%	98%	94%	100%	100%	100%	98%	97%
TOTAL ESTIM-NUMERIQUE/AST								
	3 749 749	1 290 733	72 413	584 438	35 282	116 667	2 099 553	1 650 197

Unité : €	TOTAL 2015											
	EMPLOIS					RESSOURCES					A	
	Apport US	Apport AMCSSTI	Apport co-producteurs	Apport DS	Apport Titres	APPORTS	Apport US	Apport AMCSSTI	Apport co-producteurs	Apport DS		
Coordination générale	33 205	0	0	0	0	26 253	0	0	0	0	26 253	6 953
Communication/Dissemination	4 517	0	0	0	0	4 517	0	0	0	0	4 517	0
Evaluation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CHARGES TRANSVERSES	37 722	0	0	0	0	30 770	0	0	0	0	30 770	6 953
% Budget total	100%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	100%	100%
Pilotage du projet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
% Charges projet	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
% Budget total	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Bourse multimédia	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bourse audiovisuel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bourse AST	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R&D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Production de contenus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
% Charges projet	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
% Budget total	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Plateforme d'édition et de diffusion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Diffusion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
% Charges projet	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
% Budget total	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Infra	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DAM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Service de recherche et indexation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Projets CSTI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AMOE (ass. Tech. DSI)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Outils et infrastructures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
% Charges projet	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
% Budget total	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
PROJET	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
% Budget total	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
TOTAL ESTIM-NUMERIQUE/AST	37 722	0	0	0	0	30 770	0	0	0	0	30 770	6 953

TOTAL 2011-2015												
Unité : €	EMPLOIS						RESSOURCES					
	Appoint DS	Appoint AMOEST	Appoint producteurs	Appoint DS	Appoint Titulaires	Appoints	A	%A				
Coordination générale	176 899	130 584	0	0	0	130 584	46 316	26%				
Communication/Dissémination	119 460	15 967	0	0	0	30 047	89 413	75%				
Evaluation	29 804	0	0	0	0	0	29 804	100%				
CHARGES TRANSVERSES	326 164	146 550	14 080	0	0	160 630	165 533	51%				
% Budget total	2%	3%	6%	0%	0%	2%	3%	104%				
Pilotage du projet	195 875	195 875	0	0	0	195 875	0	0%				
% Charges projet	2%	5%	0%	0%	0%	3%	0%	0%				
% Budget total	1%	5%	0%	0%	0%	3%	0%	0%				
Bourse multimédia	2 529 898	632 474	0	0	632 474	1 264 949	1 264 949	50%				
Bourse audiovisuel	2 529 898	632 474	0	0	632 474	1 264 949	1 264 949	50%				
Bourse AST	580 794	145 198	0	0	145 198	290 397	290 397	50%				
R&D	1 240 339	310 085	0	0	310 085	620 169	620 169	50%				
Production de contenus	6 880 928	1 720 232	0	0	1 720 232	3 440 464	3 440 464	50%				
% Charges projet	54%	42%	0%	0%	100%	52%	55%	103%				
% Budget total	52%	41%	0%	0%	100%	51%	54%	102%				
Plateforme d'édition et de diffusion	2 276 549	955 669	210 440	0	0	1 166 109	1 110 440	49%				
Diffusion	2 276 549	955 669	210 440	0	0	1 166 109	1 110 440	49%				
% Charges projet	18%	23%	100%	0%	0%	18%	18%	100%				
% Budget total	17%	23%	94%	0%	0%	17%	17%	100%				
Infra	1 169 602	239 602	0	0	0	589 602	580 000	50%				
DAM	715 969	376 277	0	0	0	376 277	339 692	47%				
Service de recherche et indexation	834 238	388 106	0	0	225 726	613 833	220 405	26%				
Projets CSTI	214 541	64 541	0	0	0	64 541	150 000	70%				
AMOE (ass. Tech. DSI)	549 082	129 082	0	0	0	129 082	420 000	76%				
Outils et infrastructures	3 483 431	1 197 608	0	0	225 726	1 773 334	1 710 097	49%				
% Charges projet	27%	29%	0%	0%	100%	27%	27%	101%				
% Budget total	26%	28%	0%	0%	100%	26%	27%	101%				
PROJET	12 836 783	4 069 384	210 440	1 720 232	225 726	6 575 782	6 261 001	49%				
% Budget total	98%	97%	94%	100%	100%	98%	97%	100%				
TOTAL ESTIM-NUMERIQUE/AST	13 162 947	4 215 935	224 520	1 720 232	225 726	6 736 413	6 426 534	49%				

3.2. Pérennité du projet

Sur toute la période de référence du programme, les contenus et services de la plateforme numérique seront mis à disposition gratuitement de tous les publics dans un objectif de maximiser la diffusion de la culture scientifique.

Une fois financés ces investissements de lancement, les partenaires de ESTIM-Numérique/AST ont les moyens de prendre en charge les frais courant d'exploitation de l'ensemble des plateformes numériques, tout en assurant l'obligation de service public qu'implique la mise à disposition de contenus gratuits.

- **Couverture des coûts de fonctionnement** du programme par les partenaires du projet ESTIM : la mise en œuvre du projet ESTIM-Numérique/AST vise à réaliser des économies d'échelle en matière de frais de fonctionnement (mutualisation d'outils, normes communes d'archivage, d'indexation, de recueil des informations concernant les productions de contenus communs). Plus spécifiquement :

- Les **dépenses de fonctionnement courantes des portails** (équipes internet, équipes de diffusion WebTV, animation du portail) sont prises en charge tout au long de la mise en œuvre du programme et au delà par Universcience (portails de la CSTI) et ses partenaires (plateformes territoriales, AMCSTI, etc),
- Les **coûts d'exploitation des outils d'infrastructures** : les partenaires infrastructures accompagneront le projet durant sa phase d'exploitation en limitant les coûts d'exploitation à un niveau inférieur au prix actuellement payé par les acteurs de la CSTI :
 - **Moteur de recherche et d'indexation** : frais de maintenance, mises à jour des logiciels, service de hotline : limités à 20K€/an pendant les 3 années suivant la fin du projet, soit des conditions inférieures aux conditions de marché,
 - **DAM** : la solution technique sera définie en cours de projet (Phase 1). Un des critères de choix sera le coût d'exploitation post projet de la solution,
 - **hébergement, stockage, diffusion** : en cours de négociation avec Thalès. En outre, l'augmentation du nombre de contenus produits et donc stockés et diffusés conjuguée à la poursuite des évolutions technologiques, devrait permettre à horizon 3 ans, l'amortissement des coûts d'infrastructures.

- **Production de nouveaux contenus numériques** : la visibilité apportée par les différents portails fédérant de nombreux contenus devrait permettre de développer des accords de coproduction plus facilement que pour une simple diffusion sur le site d'un seul acteur. Cette part croissante coproduite devra permettre de réduire d'autant les coûts de production. En outre, le projet ESTIM-Numérique/AST s'emploiera à optimiser la gestion du stock de contenus créé et à générer des recettes additionnelles.

En outre, la **Caisse des Dépôts et Consignation**, partenaire du projet ESTIM-Numérique/AST (cf. convention signée entre la CDC et Universcience en date du 13 septembre 2011), accompagnera Universcience sur la mise en place et la pérennisation du projet ESTIM-Numérique/AST, sur la base de son expérience dans le développement numérique et en sa qualité d'investisseur avisé de long terme.

Annexe n° 2 : programmation trimestrielle prévisionnelle des paiements des acomptes et du solde de la participation financière du programme investissements d'avenir

Les montants indiqués sont précisés à titre indicatif et ne sauraient constituer un engagement ferme.

<i>Unité : K€</i>	2012				2013				2014				2015			
Paiements prévus	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Montants	501	501	835	835	354	354	694	694	239	239	586	586	1,7	1,7	1,7	1,7
Cumul	501	1 002	1 837	2 673	3 027	3 381	4 075	4 769	5 008	5 247	5 834	6 420	6 421	6 423	6 425	6 427

Annexe n° 3 : synthèses des actions, des livrables et échéancier prévisionnel du Projet

1. Actions et livrables

Date de démarrage de la phase 1 : T0 (Hypothèse au 01/02/2012)

Phase 1	Intitulé action	Nature	Contenu	Echéance Prévisionnelle	Livrable	Valeur de livrable	Support	Livraison
Production de contenus (12 mois)	Production de contenus audiovisuels	Co-production et rachat de droit	Règlement des coproductions (types de contenus, critères de sélection...)	T0+2 mois	n.a.	Document PDF	Numérique	T0 + 11 mois
	Production de contenus audiovisuels	Co-production et rachat de droit	Programmes audiovisuels	T0+11 mois	n.a.	Fichiers numériques	Numérique	T0 + 11 mois
	Production de contenus multimédias	Co-production et rachat de droit	Règlement des coproductions (types de contenus, critères de sélection...)	T0+2 mois	n.a.	Document PDF	Numérique	T0 + 11 mois
	Production de contenus multimédias	Co-production et rachat de droit	Programmes multimedia	T0+11 mois	n.a.	Fichiers numériques	Numérique	T0 + 11 mois
	Production de contenus AST	Co-production et rachat de droit	Règlement des coproductions (types de contenus, critères de sélection...)	T0+2 mois	n.a.	Document PDF	Numérique	T0 + 11 mois
	Production de contenus AST	Co-production et rachat de droit	Programmes AST	T0+11 mois	n.a.	Fichiers numériques	Numérique	T0 + 11 mois

Analyses fonctionnelle et technique (5 mois)	Production de contenus R&D	Co-production et rachat de droit	Règlement des coproductions (types de contenus, critères de sélection..)	T0+2 mois	n.a.	Document PDF	Numérique	T0 + 11 mois
	Production de contenus R&D	Co-production et rachat de droit	Prototypes RefD	T0+11 mois	n.a.	Fichiers numériques	Numérique	T0 + 11 mois
	Etude préalable	Document	Analyse du positionnement de l'offre CSTI	T0 + 3 mois	L1.1	Document PDF	Numérique	T0 + 11 mois
	Etude préalable	Document	Etude ergonomique et graphique du portail	T0+ 4 mois	L1.2	Document PDF	Numérique	T0 + 11 mois
	Etude préalable	Document	Analyse fonctionnelle (globale et détaillée)	T0 + 5 mois	L1.3	Document PDF	Numérique	T0 + 11 mois
	Etude préalable	Document	Etude préalable de l'architecture technique	T0 + 5 mois	L1.4	Document PDF	Numérique	T0 + 11 mois
	Définition des périmètres V1 et V2	Document	Liste de fonctionnalités à réaliser pour V1, V2	T0+6 mois	L1.5	Document PDF	Numérique	T0 + 11 mois

Réalisation Version V1 (6 mois)		Infra (Architecture)	Réalisation Infra	Mise en œuvre technique (spécifications, conception, déploiement, tests)	T0+8 mois	L2.1	Logiciels	Numérique	T0 + 11 mois
		Diffusion (Portail)	Réalisation de la diffusion	Mise en œuvre technique (spécifications, conception, réalisation, tests)	T0+9 mois	L2.2	Logiciels	Numérique	T0 + 11 mois
		DAM	Réalisation du DAM	Mise en œuvre technique (spécifications, conception, réalisation, tests)	T0 + 9 mois	L2.3	Logiciels	Numérique	T0 + 11 mois
		Services de recherche et d'indexation	Mise en œuvre et intégration du moteur de recherche	Mise en œuvre technique (spécifications, conception, réalisation, tests)	T0 + 9 mois	L2.4	Logiciels	Numérique	T0 + 11 mois
		Projets CCSTI	Définition et mise en œuvre de l'intégration d'applications de CCSTI	Mise en œuvre technique (spécifications, conception, réalisation, tests d'intégration)	T0 + 10 mois	L2.5	Logiciels	Numérique	T0 + 11 mois
		Mise en service V1	Lancement des services	Ouverture au public de la V1 Tous les services V1 sont opérationnels et intégrés	T0+11 mois	L2.6	Services en ligne	Numérique	T0 + 11 mois

Phase 2	Intitulé action	Nature	Contenu	Echéance Prévisionnelle	Livrable	Nature de livrable	Support	Livraison
Production de contenus (12 mois) (T1=T0+12mois)	Production de contenus audiovisuels	Co-production et rachat de droit	Programmes audiovisuels	T1 + 12 mois	n.a.	Fichiers numériques	Numérique	T1 + 12 mois
	Production de contenus multimédias	Co-production et rachat de droit	Programmes multimédia	T1 + 12 mois	n.a.	Fichiers numériques	Numérique	T1 + 12 mois
	Production de contenus AST	Co-production et rachat de droit	Programmes AST	T1 + 12 mois	n.a.	Fichiers numériques	Numérique	T1 + 12 mois
	Production de contenus R&D	Co-production et rachat de droit	Prototypes R&D	T1 + 12 mois	n.a.	Fichiers numériques	Numérique	T1 + 12 mois
P3. Réalisation Version V2 (12 mois) (T1=T0+12mois)	Bilan V1 et périmètre V2	Document	Bilan de l'utilisation contributeurs et internautes. Définition périmètre V.2	T1 + 2 mois	L3.1	Document	Numérique	T1 + 12 mois
	Améliorations Architecture V2	Amélioration et évolutions de l'Infrastructure	Mise en œuvre technique (adaptation spécifications, conception, déploiement, tests)	T1 + 5 mois	L3.2	Logiciels	Numérique	T1 + 12 mois
	Diffusion V2 (Portail)	Evolutions de la diffusion	Mise en œuvre technique (spécifications, conception, réalisation, tests)	T1+9 mois	L3.3	Logiciels	Numérique	T1 + 12 mois

DAM V2	Evolution du DAM	Mise en œuvre technique (spécifications, conception, réalisation, tests)	T1 + 9 mois	L3.4	Logiciels	Numérique	T1 + 12 mois
Services de recherche et d'indexation V2	Evolutions du moteur de recherche	Mise en œuvre technique (spécifications, conception, réalisation, tests)	T1 + 9 mois	L3.5	Logiciels	Numérique	T1 + 12 mois
Projets CCSTI V2	Définition et mise en œuvre de l'intégration d'applications de CCSTI	Mise en œuvre technique (spécifications, conception, réalisation, tests d'intégration)	T1 + 9 mois	L3.6	Logiciels	Numérique	T1 + 12 mois
Mise en service V2	Lancement des nouveaux services	Ouverture au public de la V.2 Tous les services V.2 sont opérationnels et intégrés	T1 + 10 mois	L3.7	Services en ligne	Numérique	T1 + 12 mois

Phase 3	Intitulé action	Nature	Contenu	Échéance Prévisionnelle	Livrable	Nature de l'ouvrable	Support	Livraison
Production de contenus (12 mois) (T2=T1+12mois)	Production de contenus audiovisuels	Co-production et rachat de droit	Programmes audiovisuels	T2 + 12 mois	n.a.	Fichiers numériques	Numérique	T2 + 12 mois
	Production de contenus multimédias	Co-production et rachat de droit	Programmes multimedia	T2 + 12 mois	n.a.	Fichiers numériques	Numérique	T2 + 12 mois
	Production de contenus AST	Co-production et rachat de droit	Programmes AST	T2 + 12 mois	n.a.	Fichiers numériques	Numérique	T2 + 12 mois
	Production de contenus R&D	Co-production et rachat de droit	Prototypes RetD	T2 + 12 mois	n.a.	Fichiers numériques	Numérique	T2 + 12 mois
Réalisation Version V3 (12 mois) (T2=T1+12mois)	Bilan V2 et périmètre V3	Document	Bilan de l'utilisation contributeurs et internautes. Définition périmètre V.3	T2 + 5 mois	L4.1	Document	Numérique	T2 + 12 mois
	Réalisation V3	Adaptations de la V.2	Mise en œuvre technique (spécifications, conception, réalisation, tests d'intégration)	T2 + 11 mois	L4.2	Services en ligne	Numérique	T2 + 12 mois

2. Echéancier prévisionnel

Les dates indiquées sont précisées à titre indicatif et ne sauraient constituer un engagement ferme.

N°	Nom de la tâche	Calendrier
3	Carriage	
4	Pilotage	
5	Production de contenus	Pilotage
6	Appel à projets 2012	Production de contenus
14	Appel à projets 2013	Appel à projets 2012
21	Appel à projets 2014	Appel à projets 2013
30	Infra-Portail	Appel à projets 2014
31	Analyse fonctionnelle et périmètres V1, V2	
22	Etude de positionnement de l'offre	
33	Etude ergonomique et graphique du portail (public, pro)	
34	Analyse fonctionnelle globale et détaillée	
35	Analyse fonctionnelle générale	
36	Analyse fonct. détaillée Portail (public, pro)	
37	Analyse fonct. Détaillée DAM	
38	Analyse fonct. Détaillée Recherche	
39	Analyse fonct. Détaillée Architecture	
40	Analyse fonct. Détaillée Projets CCSTI	
41	Etude préalable des architectures techniques	
42	Définition des périmètres fonctionnels V1, V2	
43	Validation périmètres V1 et V2	
44	Réalisation V1	
45	Architecture	
50	Portail	
55	DAM	
59	Moteur de recherche	
63	Projets CCSTI	
67	Intégration et tests	
70	Recette globale	
71	Contribution initiale des contenus Portail	
72	Exploitation V1	
73	Définition et mise en œuvre Exploitation régulière	
74	Définition Supervision et mise en œuvre	

Annexe n° 4 : lettre de notification de l'engagement financier du programme



Paris, le 20 DEC. 2011.

Le Directeur Général

Madame Claudie HAIGNERÉ
Présidente d'Universcience
Cité des sciences et de l'Industrie,
30, avenue Corentin Cariou
75019 PARIS

Réf : ANRU/DSDP/ n° D11-1677

Affaire suivie par : Alice Hadey
Tel : 01 53 63 78 65 / Courriel : ahadey@anru.fr

Objet : Autorisation d'engagement concernant le financement du projet ESTIM

Chère Madame la Présidente,

Suite à la décision n°2011-IEEC-001 du Premier ministre, prise en juillet dernier, concernant la participation du programme investissements d'avenir au financement de votre projet ESTIM, nos services sont actuellement en lien étroit autour de l'élaboration de la convention pluriannuelle de financement. Conscient de l'avancée de votre projet et de la nécessité de le mettre en œuvre au plus vite, je vous autorise à initier dès à présent sa mise en œuvre.

Cette autorisation ne préjuge pas de l'attribution définitive des financements du programme investissements d'avenir qui résulte de la signature de la convention. Néanmoins, les dépenses engagées à compter du jour de la décision du Premier ministre, soit le 28 juillet 2011, pourront être prises en compte pour le calcul de la subvention.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

de mon souvenir le plus amical,


Pierre SALLENAVE

69 bis, rue de Vaugirard
75006 Paris
tél. : 01 53 63 55 00
fax : 01 45 49 12 68
www.anru.fr
Siret 45387625200017
APE 7810

Annexe n 5 : liste des emplois temporaires créés chez Universcience, dédiés au Projet et financés dans le cadre de la présente convention

Nature de l'emploi	Nombre	Durée (mois)	Montant des crédits (€)
Chef de projet DAM	1	18	89 692
Encadrement juridique	1	4	20 517
Encadrement financier	1	5	25 503
Total	3	27	135 712

Les tutelles d'Universcience ont autorisé le recrutement de ces emplois temporaires dédiés au Projet, conformément aux conditions prévues par la circulaire du 11 juin 2010 relative aux modalités de fixation du plafond des autorisations d'emplois des opérateurs de l'Etat.

Annexe n 6 : Fiche de demande de paiement à transmettre à l'Agence par le porteur de projet



PROGRAMME « INTERNATS D'EXCELLENCE
ET EGALITE DES CHANCES » - ACTION 2

**Développement de la culture scientifique
technique et industrielle et égalité des chances**

FICHE DE DEMANDE DE PAIEMENT

Porteur de projet :
Adresse :
Code postal & ville :
Siret :
Date de la convention :

Projet :
Dénomination :
Date démarrage :
Phase concernée :
Durée du projet :
Acompte de fin de phase : oui / non

RIB

Nom et adresse du titulaire			
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé R.L.B

Mandatelements – Décompte récapitulatif

N°	Nature (1)	Montant (2)	Cumul antérieur(3)	Cumul des paiements (4)

Paiement demandé

N°	Nature (1)	Montant (2)

Pour le bénéficiaire, qui atteste avoir acquitté ou pris en charge les dépenses justifiant la subvention

Pour l'Agence Nationale pour Rénovation Urbaine, ordonnateur principal, qui atteste la conformité des pièces justificatives et ordonnance la présente demande de paiement pour un montant de

Nom et Prénom

Nom et Prénom :

Fait à :

Fait à :

Le :

Le :

Signature :

Signature :

- (1) Acompte ou solde
- (2) Montant faisant l'objet du paiement
- (3) Cumul des paiements effectués depuis l'origine
- (4) Cumul des paiements incluant la présente demande